



Politique à l'égard des bénévoles

1. Objectifs du réseau de bénévoles

Les bénévoles occupent une place importante dans la stratégie globale de SOS Faim. En effet, un double rôle leur est assigné : d'une part, les bénévoles constituent des ressources humaines complémentaires pour mener à bien nos différentes missions et d'autre part, ils-elles constituent eux-mêmes un public privilégié des activités d'éducation au développement (ED) menées par SOS Faim.

Dans le premier cas, les bénévoles nous permettent de réaliser certaines missions par leur participation active et le temps mis à disposition mais aussi par leurs apports en termes d'idées, de compétences, de réflexions et d'expertise. Les bénévoles permettent donc d'assurer la tenue de certaines activités et d'améliorer la qualité de celles-ci.

Dans le second cas, ce sont des citoyen-ne-s qui, par leur engagement, sont mieux informé-e-s et sensibilisé-e-s aux enjeux soulevés par l'association et qui peuvent, dans leur vie, porter des choix et avoir des comportements responsables. Les bénévoles jouent, par ailleurs, également un rôle d'ambassadeur-trice et font connaître, implicitement ou explicitement, dans leurs propres réseaux aussi bien notre organisation que la vision du monde et les messages qu'elle défend.

Pour assurer le bon fonctionnement de ce réseau, le-la responsable mobilisation de SOS Faim en assure le renforcement quantitatif, la coordination et l'animation générale. Quand cela s'avère nécessaire, il-elle met en contact les bénévoles et les autres permanents de SOS Faim.

2. Philosophie

Le réseau de bénévoles accueille toute personne souhaitant investir du temps et de l'énergie dans la lutte contre la faim et la pauvreté, en milieu rural dans les pays du Sud, et se retrouvant dans les missions et les valeurs de notre organisation. Aucun pré-requis n'est nécessaire ; les seules conditions sont d'avoir minimum 18 ans et de résider en Belgique.

Les bénévoles sont considéré-es comme des membres actifs de l'équipe de SOS Faim ; leur rôle et leur apport sont reconnus par l'ensemble de l'organisation. Deux bénévoles (au minimum) font partie de l'Assemblée générale et peuvent ainsi relayer la voix des autres bénévoles au sein de cette instance.

3. Recrutement

Il n'y a pas de politique de recrutement des bénévoles à proprement parler. Celles-ci et ceux-ci prennent contact avec nous soit de façon spontanée (par e-mail ou via le formulaire sur notre site

Internet), soit suite à un appel ponctuel ou une activité d'ED au cours de laquelle nous avons émis la possibilité de s'investir comme bénévole au sein de notre association.

Toute personne ayant manifesté un intérêt pour le réseau de bénévoles via un des canaux cités précédemment est contactée par e-mail. Il lui est expliqué brièvement qui est SOS Faim et sur quoi portent les possibilités de bénévolat et suggéré de lire notre rapport d'activités ainsi que la page de présentation du réseau de bénévoles sur notre site Internet. L'e-mail s'achève par une proposition de rencontre informelle si la personne est toujours intéressée par notre réseau. Il est bien précisé que cette rencontre est sans engagement.

Cette rencontre individuelle n'a pas pour objectif de juger de ses capacités mais de se présenter mutuellement, revenir sur les possibilités d'engagement dans l'ONG et échanger sur les attentes de chacune des parties. La rencontre dure généralement une heure et se termine de façon ouverte : la bénévole est libre de décider immédiatement d'intégrer le réseau ou de prendre le temps de réfléchir aux différentes possibilités d'investissement.

4. Accueil

Des bénévoles intègrent le réseau tout au long de l'année. Il n'y a donc pas de session officielle d'accueil, celui-ci étant d'une certaine manière déjà fait lors de la première rencontre. Dès qu'ils ont marqué leur intérêt définitif, les bénévoles sont encodé-e-s dans la base de données bénévoles et font alors partie d'une mailing list générale par laquelle sont diffusés les différents investissements possibles. Il leur est aussi proposé d'intégrer des groupes de travail, ce qui ne les engage en réalité qu'à recevoir les informations concernant les réunions et l'évolution du travail de ces groupes-là.

5. Activités

Les activités auxquelles peuvent prendre part les bénévoles sont nombreuses et variées. Elles leur permettent donc de s'investir dans un projet qui leur convient.

On distingue deux grands types d'activités :

- **Activités d'éducation au développement**

Les bénévoles nous aident à mener à bien notre mission d'information, de sensibilisation et de mobilisation des populations et institutions belges et européennes.

- . Information : rédaction d'articles pour la revue *Dajaloo* ou le site Internet de SOS Faim
- . Sensibilisation : organisation du Festival de films AlimenTerre, animations d'activités pédagogiques telles que le jeu de rôle *Navatane*, création d'outils pédagogiques, etc.
- . Mobilisation : construction et participation aux campagnes de mobilisation menées par SOS Faim, participation à des événements publics, etc.

L'implication dans ces activités s'organise la plupart du temps en « groupes de travail ». Il existe actuellement trois groupes principaux : le groupe « Dajaloo », le groupe « Festival AlimenTerre » et le groupe « Campagne-Mobilisation ». Chaque groupe est constitué uniquement de bénévoles et est coordonné par un permanent de l'équipe de SOS Faim. Le nombre et le calendrier des réunions

est établi en fonction du projet mené par le groupe. À la fin de chaque réunion, un compte rendu est réalisé et envoyé à tous les membres du groupe afin qu'il soit toujours possible pour les absent-e-s de participer à la suite du projet.

Le dynamisme de chaque groupe, tout comme celui du réseau en général, dépend fortement de l'implication de ses membres. Les trois groupes mentionnés ci-dessus peuvent évoluer : certains peuvent disparaître et d'autres peuvent être créés, sous l'impulsion d'un permanent ou d'un bénévole. En effet, les bénévoles sont invité-e-s à proposer de nouveaux projets et pistes de mobilisation. Ces groupes sont aussi des espaces conviviaux d'échanges de pratiques, de savoirs et d'idées.

Les réunions de ces groupes et activités qu'ils organisent ont généralement lieu le soir et le week-end, permettant ainsi à tous ceux qui étudient ou qui travaillent d'y participer.

À côté de cela, des bénévoles, disposant de compétences particulières et/ou de plus de temps, apportent leur soutien à des projets précis, menés par les différents départements. Dans ce cas, le travail est accompagné et réalisé en journée au siège de SOS Faim ou à domicile.

- **Activités de support**

Les bénévoles nous appuient dans des activités qui permettent d'assurer le bon fonctionnement de l'organisation et de mener ainsi à bien ses différentes missions.

- Appui administratif et financier : encodage, mise sous pli, classement, etc.
- Appui à la communication et à la récolte de fonds : traduction, graphisme, recherche de nouveaux partenaires, etc.

Les tâches administratives, financières ou de communication sont généralement réalisées en journée au siège de SOS Faim ou à domicile. Les tâches de support à la récolte de fonds se déroulent en des lieux et des moments variables en fonction de l'activité.

6. Formation

Nous organisons régulièrement des soirées thématiques (« Jeudiscute ») afin que les bénévoles améliorent leurs connaissances des enjeux agricoles et alimentaires et puissent rencontrer des partenaires Sud de l'association. Ces témoignages permettent de mieux comprendre les réalités locales ainsi que le travail d'accompagnement mené sur le terrain par SOS Faim.

Par ailleurs, nous organisons occasionnellement des formations qui permettent aux bénévoles de développer de nouvelles compétences intéressantes pour mener à bien nos activités mais aussi pour leur formation personnelle. Ex : formation à la rédaction d'articles de presse, formation à l'interpellation citoyenne, etc.

Enfin, le week-end bénévoles (« les 24h bénévoles ») organisé annuellement depuis 2014 est également un moment au cours duquel des modules de formation sont proposés.

7. Evaluation

Des évaluations sont réalisées annuellement avec les bénévoles suite aux deux activités phares auxquelles ils-elles prennent part : le Festival AlimenTerre et le Dajaloo. Ces évaluations portent sur le résultat de l'activité en elle-même, sur le processus mis en place pour y parvenir et sur leur participation à la réalisation de l'activité.

L'ensemble du réseau de bénévoles fait l'objet d'une évaluation formelle complète tous les trois ans. À côté de cela, une évaluation plus informelle est menée chaque année au sein de SOS Faim et des échanges ponctuels ont lieu régulièrement avec certains bénévoles suite aux activités.

8. Communication

Dès leur intégration dans le réseau, les bénévoles sont inscrits à la newsletter mensuelle générale de SOS Faim, à la newsletter spécifique des bénévoles « Boya Kolia » ainsi qu'à la revue bimestrielle « Dajaloo ».

La plupart de la communication avec les bénévoles se fait par e-mail. La newsletter « bénévoles » a pour objectif de synthétiser tous les rendez-vous proposés le mois suivant et de proposer 2-3 news qui parlent de la vie du réseau et de l'ONG.

Il existe par ailleurs un groupe « Facebook » auquel tous les bénévoles sont invité-e-s et sur lequel chacun-e est libre de diffuser les informations/messages souhaités.

9. Modalités de participation

Nous proposons un bénévolat « à la carte » ; chaque bénévole investit le temps et l'énergie dont il-elle dispose. Il n'y a donc aucune obligation à participer aux différentes réunions et activités pour faire partie du réseau, intégrer un groupe de travail et prendre part aux projets qui s'étalent sur du long terme. Si une présence obligatoire à une réunion est demandée avant la tenue d'une activité, les bénévoles en sont toujours informé-e-s au préalable.

La participation étant libre, nous considérons que lorsqu'un-e bénévole prend un engagement précis de son plein gré (assister à telle réunion, écrire un article, animer un stand de sensibilisation, etc.), celui-ci va être respecté. Si cela n'est pas le cas, le-la bénévole ne sera pas exclu-e mais nous lui signalerons son manquement afin que cela ne se reproduise plus. En effet, son absence peut mettre à mal la tenue d'une activité et est une attitude de non respect par rapport aux autres bénévoles présent-e-s pour cette même activité ainsi que pour le-la responsable de l'activité chez SOS Faim.

Le bénévolat n'est en aucun cas rémunéré. Par contre, nous prenons systématiquement en charge les frais de déplacement des bénévoles qui se déplacent en train (sur la base de justificatifs). Les frais de déplacement en voiture sont remboursés au cas par cas, si cela se justifie.

Des boissons et de la nourriture sont toujours prévus si l'activité se déroule à une heure de repas. Le bénévolat au sein de notre ONG n'engendre donc aucun frais pour les bénévoles eux-mêmes.

10. Départ du réseau de bénévoles

Les bénévoles sont libres d'arrêter leur investissement dans le réseau quand ils-elles le souhaitent. Il leur suffit de le signaler au-à la responsable du réseau qui retirera le contact de la base de données bénévoles. Le-la coordinateur-trice du réseau veillera à s'assurer des raisons du départ : si le départ est motivé par un manque de satisfaction ou une autre raison qui relève de SOS Faim, il-elle cherchera à discuter avec le-la bénévole pour améliorer la situation. Dans tous les cas, SOS Faim laissera la porte ouverte pour un possible réinvestissement futur et continuera à garder un lien avec la personne via l'envoi de la newsletter générale.

La base de données des bénévoles est actualisée de façon continue. À la fin de chaque année, celle-ci est nettoyée et les contacts des bénévoles n'ayant plus réagi depuis plus d'un an glissent d'une catégorie « actif » à « passif », puis de « passif » à « du passé ». Les bénévoles ont le droit de consulter les informations de cette base de données qui les concernent. Ils-elles peuvent en demander la suppression ou la modification.

11. Assurances – responsabilité

Tous les bénévoles sont couverts par une assurance lors de leur participation à des activités organisées par SOS Faim. Néanmoins, SOS Faim décline toute responsabilité pour des dégâts occasionnés par un comportement non civique de la part d'un-e bénévole.

Note rédigée par la Coordinatrice du réseau des bénévoles en juillet 2015

Adoptée par le Comité de Direction du 24 août et du Conseil d'administration du 11 septembre 2015.

Elle est disponible sur le site internet depuis le 1^{er} octobre 2015

Une révision est programmée en septembre 2016.